

2024 09 07

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240919-20240907-DE

Berger
Levrault

SAÔNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
13/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Objet de la délibération
Forêt : opération sensibilis'haie charte d'engagement entre la ville de Saône et l'ACCA

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène BAUD GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON (arrivée à 18h40), Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés : Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Violette SEGARD, Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ, Karine GOMES donnant pouvoir à Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Jérôme CUCHE, Cyril MARECHAL donnant pouvoir à Lylian CALVAT, Franck NICOLAS donnant pouvoir à Christian MOREL, Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD, Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,

Absent : Philippe RIGAL, excusé

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code forestier ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°3 du 29/08/2024 ;

Exposé :

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), s'engage pour la biodiversité et lance Sensibilis'haie, opération d'envergure nationale qui vise à mobiliser les communes ainsi que le grand public à la conservation et à la plantation de haies.

Par le biais de relais locaux, tels que la Fédération Départementale de cChasse du Doubs, l'objectif est d'accompagner 1000 chantiers écocitoyens en finançant la fourniture de kits d'installation (comprenant arbustes, guide de plantation et panneau pédagogique afin de promouvoir les haies et de mettre en avant leurs intérêts et leur fonction) à destination des collectivités signataires de la charte d'engagement Sensibilis'haie.

S'inscrivant dans la reconstruction des haies sur son territoire, la commune de Saône souhaite intégrer, dans la continuité de l'année 2023 cette opération Sensibilis'haie pour 2024 ainsi que les opérations suivantes sur les années à venir.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'ENGAGER** la commune de Saône sur toutes les opérations Sensibilis'haie à compter de 2024 proposées par la Fédération Départementale de Chasse du Doubs
- **D'ASSURER** la bonne conduite de chaque opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les chartes d'engagement « Sensibilis'haie », tout document et acte relatif à ces opérations successives proposées par la Fédération Départementale de Chasse du Doubs ;

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, 19/09/2024

Monsieur le Maire de Saône,
Bertrand LEMIN



DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE
- ONF

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.